

ribourg
nettes
telles
sses à habis
rie
Téléphone 26.

E.C.E.G.
embre 1918

partir du 9 décembre
mie d'énergie électrique,
von (Büle) départ 6 h. 05
ville, (Montbovon) départ
mme.

correspondance Poldexieux-
te 1 h. 50), le train 80¹
marche suivante entre

départ 11 h. 34
• 11 h. 43
• 11 h. 47
• 11 h. 51
• 11 h. 54
• 12 h. 01
• 12 h. 08
• 12 h. 12
• 12 h. 15
arrivée 14 h. 25

porter les corrections
et en possession
ection des C. E. G.

pour dames
mantuaux, blouses
carreaux, etc.
teux. —

NUNNEY
re, 29, Fribourg

AUX

36-42
26.—
26.—
18.50
14.—
14.—
24.—
24.—
23.—
28.—
29.—
29.50
31.—
40-47
30.—
31.—
36.—
28.50
36.50
30.—
31.—
39.—
36.—

el

aux le grand succès
elle et le sans
armées. Mais si
Genève, qui vous

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Salles Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

Salles Fr. 1.50 2.50 3.50 4.50

étranger 4 10 15 20

Tous les bureaux de poste se chargent de
payer les prix d'abonnement moyens
dans une durée de 20 continus.

Compte de chèque postal No 54

S. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicités

S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Bas 1/2 page

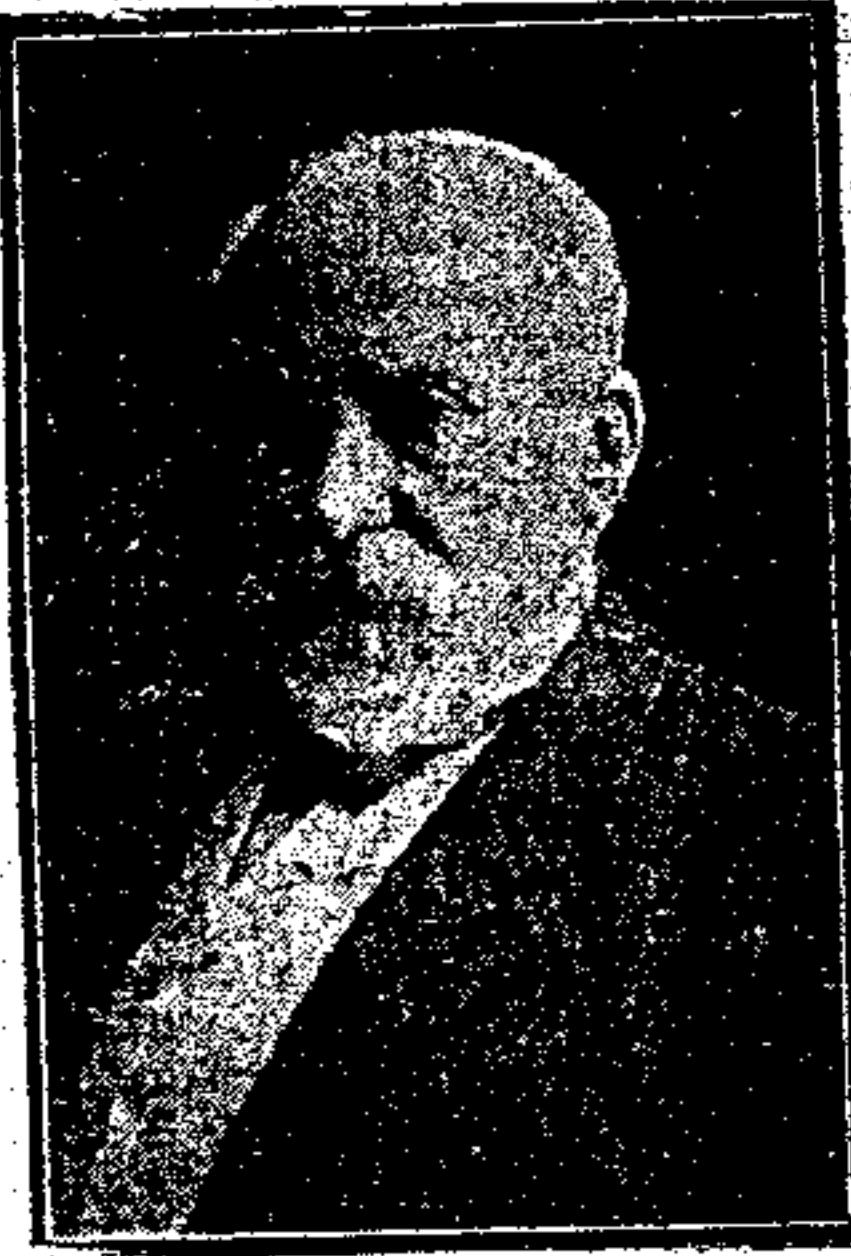
Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Carton	1/2 page	1/4 page	1/8 page	1/16 page	1/32 page
Salles	15	5	2	1	0.50
étranger	25	10	5	2	1
édition	10	5	2	1	0.50
Total	50	20	10	5	2.50

M. V. K.

Le nouveau président de la Confédération



M. ADOR

le nouveau président de la Confédération



M. MOTTA

vice-président du Conseil fédéral

Au Conseil national

Le débat sur la grève générale

Berne, le 12 décembre.

Ainsi que la Liberté l'a annoncé, M. Wilson a été invité par le Conseil fédéral à venir en Suisse. Le Conseil fédéral a donné officiellement connaissance de sa démarche par un communiqué à la presse en date de mercredi. La motion de M. Chuard, mise à l'ordre du jour de jeudi, n'avait plus que la signification que le parlement s'associe à la démarche du gouvernement. M. Chuard et M. le président Calderon ont rendu hommage à la République américaine et à son éminent président. La motion a été votée à l'unanimité.

Après cet acte de politesse internationale, on a repris le débat, de plus en plus passionné, sur la grève générale. M. Lig, qui se croit dans une assemblée socialiste, n'est guère écouté; quelques interruptions le mettent dans l'embarras; M. Grosspiere, toujours modéré, finit par trouver que la grève générale a eu du bon! Au nom du gouvernement zuricais, dont il fait partie, M. Lutz a pris la défense des autorités de son canton, en justifiant les mesures de précaution demandées au Conseil fédéral; mais, parce que M. Lutz est radical, il consacre la seconde moitié de son discours aux réformes sociales urgentes — oubliant que le véritable progrès n'est possible que dans l'ordre, et c'est de l'ordre qu'il s'agit dans cette discussion. Très documenté, M. Daucourt a prouvé, textes en main, que le mouvement a été nettement politique, révolutionnaire et bolchévique.

Avec M. Umann, le savant médecin thurgovien, le débat prend une tourmente plus violente. Il s'attaque aux chefs socialistes qui, dit-il, sont maudis du peuple et ne doivent point profiter d'une amnistie que, dans le pays, on leur refuse catégoriquement. C'est le tour de M. Grimm à parler. Il fonce comme d'habitude sur la majorité, qui subit impatiemment les attaques furieuses du tribun socialiste. Vous ne nous en imposiez pas, dit M. Grimm, avec votre réaction; ce n'est pas la volonté des hommes qui détermine l'évolution; des faits sociaux précis caractérisent l'histoire, des quatre dernières années. En refusant de répondre aux questions du camarade Müller, le président de la Confédération passe outre aux droits du parlement. Le régime bourgeois a cru faire merveille en tournant la force armée contre les travailleurs. Cette action procéde de la mentalité qui a distingué l'empereur déchu. Mais les soldats, chez nous comme ailleurs, ne tireront pas sur leurs propres femmes et enfants! La morale bourgeoise qui condamne le meurtre individuel et glorifie la mort collective, nous est étrangère. (Oucrie.)

M. Hügler, très habile comme toujours, plaide les circonstances atténuantes pour le comité d'Oltén. Les cheminots ont compris qu'ils sont solidaires des autres ouvriers. Ils avaient, d'ailleurs, assez de motifs de mécontentement. Qu'on fasse une loi pour interdire la grève aux employés de l'Etat; le droit à la grève est un droit naturel. (Protestations.)

M. Ryser, Gruber et Gustave Müller s'attaquent au discours de M. Musy. M. Ryser raconte une histoire qui, dit-il, s'est passée à Fribourg, où les habitants ont voulu assommer un secrétaire ouvrier; il y voit le fruit des discours de M. Musy, au lieu d'y voir tout simplement l'indice de la colère que la grève révolutionnaire a provoquée dans les milieux paysans. M. Gruber se démette avec fureur, contre ceux qui rendent les socialistes responsables des morts causées par la grippe parmi la troupe.

Le président de la ville de Berne, M. Müller, attaqué par M. Musy à propos de l'emprunt inégalé de la commune socialiste, prétend que la faute est à la politique financière de la Confédération.

Du côté radical, on n'a entendu que M. Walser, qui a exprimé les sentiments de colère des populations des Grisons contre les cheminots qui se trouvent dans une situation privilégiée.

« Sept heures et quart, le président congédie ses ouvriers en les invitant à revenir pour une séance d'aujourd'hui, à neuf heures! »

Nouvelles du jour

Le dilemme des Alliés à l'Allemagne : convocation du Reichstag ou occupation de Berlin.

La Gazette de Francfort apprend de bonne source que les Alliés ne veulent négocier qu'avec le commandement militaire allemand et non avec le gouvernement issu de la révolution.

Les commissaires du peuple se trouveront devant cette alternative : convoquer le Reichstag ou subir l'occupation de Berlin. M. Scheidemann est déjà décidé en faveur de la convocation du Reichstag; MM. Ebert et Landsberg sont encore irrésolus.

Le secrétaire d'Etat allemand pour les affaires étrangères, M. Solz, a offert sa démission au gouvernement provisoire.

M. Solz est profondément antipathique aux ultra-révolutionnaires. On se souvient que le chef du cabinet bavarois, le verbe Kurt Eisner, de son vrai nom Salomon Kosmański, avait réclamé la destitution de M. Solz, au nom du prolétariat, de même que celle de M. Erzberger.

M. Solz s'en va. On dit qu'il serait remplacé par le comte Brockdorff-Rantzau, ambassadeur à Copenhague.

Le président du cabinet hollandais a fait à la Chambre la déclaration suivante relativement à l'ancien empereur allemand : « L'état de choses actuel est provisoire, ce qui arrivera ensuite dépend des conjonctures internationales. Notre réponse, en cas de demande formelle d'extradition, serait dictée par la loi et les traités. Il est possible que les gouvernements étrangers envisagent, de concert avec la Hollande, le choix d'un autre séjour pour l'empereur. Le gouvernement hollandais ne se refuserait pas à accéder à pareil projet, pourvu qu'il eût voix au chapitre dans des conditions qui sauvegardassent la dignité et l'honneur du pays. »

Cette déclaration est importante. La première partie fait entendre que la Hollande ne peut être sonnée, en vertu d'aucune loi, ni d'aucun traité, de livrer Guillaume II. Mais la seconde partie dit que le gouvernement néerlandais est prêt à consentir à l'internement de l'ex-souverain dans un autre pays, à condition d'être garantie contre le reproche d'avoir laissé violer l'asile offert au fugitif. Le gouvernement hollandais semble entendre par là qu'on devrait lui donner l'assurance qu'aucune procédure arbitraire ne sera appliquée à Guillaume II.

Ce que les Alsaciens-Lorrains pouvaient craindre c'est que leur réunion à la mère-patrie ne puisse obtenir qu'au prix de sanglantes batailles, de destructions et de ruines dont leur pays aurait dû être finalement le théâtre. Le jeu même de l'armistice, le général Mangin s'apprêtait à fondre sur la Lorraine annexée avec des forces irrésistibles. La trompe de fer a été conjurée. Il a, sans doute, dû en coûter à Foch et à ses collaborateurs de s'arrêter dans les victoires évidentes d'effacement de l'ennemi; mais Foch était spécialement connu pour vouloir épargner, dans toute la mesure du possible, les vies de ses soldats dans l'exécution de ses plans, et, dès qu'il a pu le faire, il s'est conformé entièrement au mot d'ordre : « Pas une minute de moins, pas une minute de plus. » S'il avait voulu continuer à vaincre, il n'aurait eu qu'à donner aux Allemands une dure plus longue pour l'acceptation de l'ultimatum. Un assoufflé de triomphe n'y eut pas manqué, mais l'homme de guerre chrétien a trouvé, dans sa conscience, les raisons d'agir autrement, et plus noblement.

A Mülheim sur la Ruhr, centre des établissements industriels Thyssen, une assemblée convoquée par le comité du parti catholique a protesté contre l'arrestation de M. Thyssen. Il a été exposé à cette réunion que M. Thyssen et les autres personnes qu'on fait passer pour leurs complices n'ont pas moins du monde participé au conciliabule

de Dortmund où aurait été traitée la question de la cession à la France de la région de Düsseldorf-Essen.

On annonce, d'ailleurs, que MM. Thyssen et leurs amis viennent d'être remis en liberté et que leur dénonciateur — un garçon de café, nommé Borsch — a été arrêté. Il a avoué faire fait un faux rapport; il n'y a eu à Dortmund aucune conférence clandestine pour livrer une partie de la Prusse à la France.

La Deutsche Zeitung dit que la fabrication des billets de banque prend des proportions qui ne cèdent en rien à celles qu'elle a en Russie, sous le régime du Sacré. « Nous avons de l'argent à foison », écrit le journal. L'armée des fonctionnaires socialistes croît journallement; on les envoie par troupes : 50 marcs par jour pour un conseiller exécutif, 40 marcs pour un courrier, vulgo huisier, 30 marcs pour une dactylographie; vraiment, c'est une joie de vivre. Le groupe Spartacus distribue à tout venant de larges gratifications; et si on reste dans ses rangs, on est assuré d'une solde confortable. Jamais il n'a été plus lucratif d'être proléttaire. Le nouveau régime coûte à la petite république de Brunswick 19 millions pour le seul traitement des soviets. Sous la monarchie, le Brunswick s'en tirait avec moins d'un million.

La nouvelle de la formation d'un parti catholique en Italie s'accrédite de plus en plus. La presse libérale secrète en a parlé jusqu'ici; les journaux catholiques n'en disent mot, mais ce silence s'explique par le fait que le sujet est des plus délicats.

On sait quelle a été jusqu'ici l'attitude des catholiques italiens sur le terrain politique. Sous les pontificats de Pie IX et de Léon XIII, a prévalu la fameuse formule du *non expedit* concrétisée par celle du *nec eleetti nec electi* (ni élus ni électeurs). Les catholiques devaient s'abstenir de prendre part aux élections et de se porter comme candidats. Sous le pontificat de Pie X, le *non expedit* fut en principe maintenu, mais, devant la marée montante du socialisme révolutionnaire et de l'incuriosité, le Pape permit aux catholiques d'aller voter là où ils avaient chance d'éliminer, par leur participation au scrutin, les candidats des partis d'extrême gauche, soit en donnant leurs voix à leurs propres candidats catholiques, soit plutôt en appuyant les candidats des partis de l'ordre, en particulier les libéraux modérés. Ce que les Alsaciens-Lorrains pouvaient craindre c'est que leur réunion à la mère-patrie ne puisse obtenir qu'au prix de sanglantes batailles, de destructions et de ruines dont leur pays aurait dû être finalement le théâtre. Le jeu même de l'armistice, le général Mangin s'apprêtait à fondre sur la Lorraine annexée avec des forces irrésistibles. La trompe de fer a été conjurée. Il a, sans doute, dû en coûter à Foch et à ses collaborateurs de s'arrêter dans les victoires évidentes d'effacement de l'ennemi; mais Foch était spécialement connu pour vouloir épargner, dans toute la mesure du possible, les vies de ses soldats dans l'exécution de ses plans, et, dès qu'il a pu le faire, il s'est conformé entièrement au mot d'ordre : « Pas une minute de moins, pas une minute de plus. » S'il avait voulu continuer à vaincre, il n'aurait eu qu'à donner aux Allemands une dure plus longue pour l'acceptation de l'ultimatum. Un assoufflé de triomphe n'y eut pas manqué, mais l'homme de guerre chrétien a trouvé, dans sa conscience, les raisons d'agir autrement, et plus noblement.

La formation du parti catholique italien, qui serait déjà, assure-t-on, un fait accompli, marque un grand pas en avant dans la participation des catholiques à la vie publique de leur pays. Elle est, évidemment, une conséquence de la guerre, qui a permis aux catholiques de prouver magnifiquement leur patriotisme, qui les a mis en évidence dans l'opinion publique et qui leur permettra de main de réaliser en toute liberté leur programme nettement démocratique et social.

L'Italie aura, l'année prochaine, ses grandes élections politiques, où le suffrage universel sera, pour la première fois, appliqué dans son intégralité. Les résultats de ces élections auront une importance capitale pour

Toute nationalisation nouvelle sera repoussée à une immense majorité au nom des principes

déralistes qui sont en honneur plus que jamais chez nous et continueront à être le palladium de l'Helvétique, et surtout pour des motifs d'opportunité que les récents agissements de quelques anciens ont soulignés d'une cruelle manière.

La nationalisation ferroviaire nous a trop coûté pour que le peuple se décide à accorder une réédition; n'a-t-elle pas chargé le pays d'un milliard? « La situation financière de la Confédération, a écrit à cet égard un économiste de marque, M. le professeur Gariel, en sera longtemps alourdie! Sa dette des chemins de fer augmente avec rapidité. Elle paye cher l'honneur de gérer directement le réseau, des grandes lignes suisses. » Si, comme conclut le même auteur, « nul ne pense à revenir en arrière, chacun s'efforçant seulement d'améliorer la situation que la majorité a faite et que la minorité acceptée », on ne surprendra plus le peuple à accroître encore les compétences du Minotaure fédéral et à voter une seconde nationalisation dont les entreprises électriques et la sûreté intérieure du pays feraient les frais. « Les chemins de fer suisses au peuple suisse ! » C'est ce décevant mirage tôt dissipé par les tentatives de l'Internationale, qui a capté ses suffrages. On devrait dire aujourd'hui: les chemins de fer aux cheminots. Quand on les voit à la merci d'une poignée d'intrigants, vaguement déguisés d'une corporation honnête et travailleuse dans sa généralité, on s'effraie de penser que, sans la fameuse démonstration de novembre, il aurait pu, un beau jour, prendre fantaisie à quelque Conseil des Dix, plus mystérieux que celui de Venise, de décreté le sabotage de la puissance électrique nationale, nous laissant, d'un coup sec, sans force ni lumière, privant automotrices et moteurs du courant qui les actionne, et plongeant le pays dans d'épaisses ténèbres où se complaissent les malfaiteurs.

C'en est assez! C'en est trop! La Suisse s'apposera à cette suprême emprise du socialisme ennemi de ses libertés; mais... *Caveant consulles!*

G.

Au Conseil national

Le débat sur la grève générale

Berne, le 12 décembre.

Ainsi que la Liberté l'a annoncé, M. Wilson a été invité par le Conseil fédéral à venir en Suisse. Le Conseil fédéral a donné officiellement connaissance de sa démarche par un communiqué à la presse en date de

Séance de nuit

Après quelques explications de M. Hirter, la parole est à M. Platien. M. Platien déclare d'emblée que son discours reflète l'opinion des bolchévistes suisses, qui disposent d'une partie du monde ouvrier. Le bolchévisme n'est pas seulement une méthode, dit-il; le bolchévisme est une doctrine nouvelle. M. Platien dit que les socialistes zurrois auraient été à même de soutenir la grève pendant huit jours, pour obtenir des concessions politiques. La grève a été arrêtée pour éviter des extrémismes. Mais on recommandera si les autorités fédérales ne votent pas tout de suite les réformes demandées. La grève générale a ouvert les yeux aux ouvriers; ils entrevoient les chances de succès du bolchévisme. Ce n'est pas en leur offrant deux sièges au Conseil fédéral qu'on arrêtera le mouvement.

M. Raymond (Vaud) critique violemment le personnel gréviste. M. Schmid (de Zurich) s'éleva contre l'effronterie de M. Platien, qui a cherché à endosser aux militaires le meurtre d'un soldat à Zurich. M. Kurer (Soleure) touche à différentes cautes de la faiblesse des partis bourgeois : l'inégalité électorale, le manque d'une politique énergique en faveur des classes moyennes, le peu d'appui prêté au mouvement ouvrier chrétien-social et l'absence du sentiment de la solidarité chrétienne à opposer au socialisme.

M. Musy a répliqué à ses contradicteurs d'une façon clugante. Les bolchéviks et leurs «dames» saffent le champagne dans les grands restaurants et, ensuite, vont se mêler aux ouvriers à la Maison du peuple. C'est ce monde des fumures et des parfums précieux qu'il faut empêcher. Ils ont assez profité du milliard volé aux Suisses de Russie. M. Grimm répudie tout bolchévisme, mais il a passé deux jours à Zurich avec la Balashoff et il a passé, à Berne, une heure dans les caves de la Banque cantonale, là velloù du dépôt de sa mission diplomatique des Soviets ! Est-ce que le chef des déshérités a un trésor à cacher ?

Le député fribourgeois, relevant les attaques personnelles des socialistes, dit ce que Fribourg a fait pour le bien de l'ouvrier. Les ouvriers de la fabrique Cartier ont envoyé une belle somme pour les malades du régiment fribourgeois. Ils ne sont pas de ceux qui ont dit que la grève vengeait les grévistes. Vivement applaudie par la grande majorité de la salle et viollement interrompu par les socialistes, le représentant de Fribourg dépose une déclaration déjà signée, par une cinquantaine de députés et dans laquelle est établie la responsabilité des chefs grévistes au sujet de la mort de tant de braves soldats et où des sanctions sévères, ainsi que l'expulsion de tous les étrangers indésirables, sont demandées au Conseil fédéral.

M. Gruber proteste contre un mot de M. Musy, qui a dit qu'il était humiliant de siéger avec des collègues qui ont invité la troupe et le personnage à des actes illégaux.

Le débat sur la grève générale est terminé. Il est presque minuit. Vendredi : représentation proportionnelle.

AU CONSEIL DES ÉTATS**Le renouvellement de l'impôt de guerre**

Berne, 12 décembre.

Depuis hier soir, le Conseil des Etats est aux prises avec le projet déjà discuté et adopté par le Conseil national, projet consistant à insérer dans la Constitution un article qui permette à la Confédération de percevoir un impôt de guerre renouvelé, jusqu'à extinction totale ou presque totale de la dette de mobilisation.

Le Conseil national, comme on sait, s'est rallié à un compromis dont M. Musy eut l'initiative. Aux termes de cette disposition transactionnelle, le nouvel impôt de guerre doit être perçu en trois périodes, l'une de quatre ans, les deux autres de trois ans. Si, au bout de ces dix ans, le rendement de l'impôt n'a pas atteint 500 millions, l'Assemblée fédérale est autorisée à ordonner le prélevement d'un quatrième impôt jusqu'à concurrence de cette somme.

Dans la pensée de M. Musy et de la majorité qui l'a suivi, ces précisions et ces limitations ont pour but d'empêcher que l'impôt de guerre ne s'établisse à demeure fixe, comme le faisait craindre le texte élégant du projet du Conseil fédéral.

Mais les événements ont marché depuis le mois de juillet. La commission du Conseil des Etats, impressionnée par les mouvements d'idées qui se sont manifestés avec plus ou moins de violence, s'est prononcée en majorité pour la conversion complète de la dette de mobilisation par l'impôt de guerre renouvelé. La minorité veut limiter la couverture aux trois quarts du capital dépensé pour la mobilisation. Le compromis du Conseil national est complètement abandonné. C'est le 28 novembre que la commission, par 9 voix contre 6, a passé le rubicon vers la solution radicale qui met à la charge de la classe possédante tout le fardeau de la dette de mobilisation.

Telles sont les conditions dans lesquelles s'est engagé le débat au Conseil des Etats.

L'exposé du rapporteur général, M. Paul Scherrer, n'a pas duré moins de quatre heures. C'est le record de la durée pour un discours dans cette Chambre pliée sobre de paroles.

Ce qu'il y a de plus anormal dans le monumental rapport du président de la commission, c'est que M. Scherrer ne s'est pas fait interpréter de la majorité. Il n'est aucunement partisan du rapprochement du capital et il voudrait faire participer aussi les consommateurs à l'extinction de la dette de mobilisation par le moyen des impôts indirects.

Le point de vue de la majorité a été défendu surtout par M. Reber (Schwyz), qui pense être en cela l'écho du sentiment populaire.

M. de Montenach, membre de la commission,

intervient dans la discussion générale. Tout en reconnaissant les mérites du monumental rapport du président de la commission, il ne saurait soumettre à la critique trop sévère que M. Scherrer a faite de l'œuvre financière de M. le conseiller fédéral Motta. L'orateur rend hommage aux efforts méritoires de ce magistrat, sans cesse préoccupé de remettre à flot les finances fédérales, compromises par des circonstances dont il n'est pas le maître.

L'erreur de la politique financière du Conseil fédéral a peut-être de partie trop tôt, sans attendre que la situation se fut éclaircie. La précipitation mise à la construction du nouveau régime fiscal a et pour conséquence d'obliger l'architecte à retoucher plusieurs fois son plan et à écrire une nouvelle histoire des variations. Ce programme à batons rompus a été trop dominé par les événements extérieurs et intérieurs. Il a été gagné à être conçu dans une atmosphère plus calme et à la lumière d'un état de choses définitif.

Le régime fiscal n'est pas la plateforme qu'il faut choisir pour les réformes sociales. L'orateur aurait désiré que le nouvel impôt de guerre fût établi sur une base plus patriotique, intégrant la généralité du peuple à la reconstruction de l'édifice financier. Cela ne veut pas dire que la classe possédante ne doive pas être appelée à supporter le gros de la charge imposée à la Confédération pour la protection de la frontière. Au contraire, l'orateur admet la légitimité et la nécessité du gros effort demandé à la richesse acquise. Mais cet impôt ne doit pas être un impôt de classe.

M. de Montenach ne se fait d'ailleurs pas illusion sur le caractère centralisateur du nouveau projet. Sous une forme moins brutale que l'initialité socialiste, ce projet nous conduit tout droit à l'impôt direct permanent. Nous espérons néanmoins que les promesses faites seront tenues et qu'on ne se servira pas de cette perception prolongée d'un nouvel impôt de guerre pour introduire toute une bureaucratie fiscale de la Confédération. Au moment où les pays les plus centralisés reviennent au fédéralisme, est-ce que notre vieil Etat fédératif irait vers une centralisation qui dérouperait ses mœurs, ses traditions, son histoire et ses intérêts vitaux ? Un parti s'est donné pour programme de supprimer la souveraineté cantonale en matière économique. Il sait ce qu'il fait. Dès que les cantons seront privés de leur indépendance économique, c'en sera fait aussi de leur indépendance politique.

Le débat de la matinée s'est terminé sur ce discours.

Les propositions de la minorité de la commission, par contre, ont eu l'appui de MM. de Meuron (Neuchâtel) et Fazy (Genève). Le lecteur des finances genevois voudrait simplement renouveler le premier impôt de guerre une fois, et demander le reste au crédit, c'est-à-dire aux emprunts et à l'augmentation de la circulation fiduciaire.

M. Scherrer ayant vivement critiqué la politique financière du Conseil fédéral, nous avons vu que, dans la séance de relevé, le chef du Département des finances a pris la défense de cette politique, sans prétendre toutefois qu'elle fut irréprochable. La santé de M. Motta, heureusement rétablie, lui a permis de retrouver toute sa vigueur oratoire.

Quel est l'homme, dit M. Motta, qui n'a pas varié dans ses conceptions pendant ces cinq années de guerre ? Quel est l'esprit assez évidemment pour n'avoir pas subi l'influence de ces formidables événements ? Le rôle du gouvernement a consisté à sauvegarder le crédit de l'Etat pendant la crise, et à tenir la conscience publique en éveil, afin qu'elle ne tombe point dans un sommeil fatal.

L'orateur n'accepte pas, en tout cas, le reproche d'avoir manqué de vigilance.

Un cardinal décoré

Le roi d'Italie a nommé le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, aux Etats-Unis, grand croix de la Couronne d'Italie, en hommage à l'apostol exercé par le cardinal, pendant la guerre.

Mission franco-anglo-belge à Berlin

Paris, 12 décembre. Les journaux donnent des détails sur l'arrivée à Berlin de la mission anglo-franco-belge. Une foule nombreuse a assisté à l'arrivée de la commission.

La rumeur se répand à Berlin que les Alliés allaient occuper la ville. Il est inexact que les Alliés occupent leurs ambassades respectives ; ils habitent à l'hôtel.

Les Anglais en Allemagne

Amsterdam, 12 décembre. On mande de Kiel à la *Weser Zeitung* que la délégation navale anglaise qui se trouvait à bord du *Hercule* est arrivée à Kiel mercredi soir.

Amsterdam, 12 décembre. On mande de Cologne que la 9^e division anglaise et une division de cavalerie, soit 31 000 hommes, se trouvent dans cette ville.

Cologne, 12 décembre.

Le commandant des troupes anglaises refuse de traiter avec le commandant local des ouvriers et soldats.

La conférence de Trèves

Berlin, 12 décembre.

On mande de Coblenz que le général anémard von Tönnies, gouverneur du Luxembourg, a été descendu à l'hôtel de la Poste avec une suite de trente personnes, le général de Winterfeldt est arrivé avec cinq délégués allemands à la conférence de Spa. Ces derniers sont descendus à l'hôtel du Dom. A leur arrivée, la gare principale avait été occupée par les troupes américaines, qui ont interdit toute circulation. Les membres de la commission qui logent à l'hôtel de la poste,

comme ceux qui séjournent à l'hôtel du Dom, sont strictement enfermés. Ils ne peuvent recevoir personne. Les représentants des Alliés ne sont pas encore arrivés. Le maréchal Foch doit arriver aujourd'hui à Trèves.

Savani le Général Anselmer de Francfort, les négociations de Trèves auront lieu exclusivement entre les gouvernements de l'Entente et les représentants du commandement supérieur allemand, l'Entente refusant d'avoir une communication directe avec le gouvernement berlinois. L'Entente donnera des raisons à ce sujet si l'Entente et les représentants de l'Entente sont arrivés.

La conférence doit commencer le 13 décembre.

Le cas de Guillaume II

La Haye, 12 décembre.

M. Borenbroucke a fait, au nom du gouvernement hollandais, à la Chambre, les nouvelles déclarations suivantes au sujet de l'ex-empereur :

« Le gouvernement, a-t-il dit, aurait préféré que l'ex-empereur ne choisît pas les Pays-Bas pour lieu de retraite. Sa renonciation au trône a eu lieu le 9 novembre. Il était donc simple particulier quand il arriva en Hollande, sans que la classe possédante ne doive pas être appelée à supporter le gros de la charge imposée à la Confédération pour la protection de la frontière. Au contraire, l'orateur admet la légitimité et la nécessité du gros effort demandé à la richesse acquise. Mais cet impôt ne doit pas être un impôt de classe.

M. de Montenach ne se fait d'ailleurs pas illusion sur le caractère centralisateur du nouveau projet. Sous une forme moins brutale que l'initialité socialiste, ce projet nous conduit tout droit à l'impôt direct permanent. Nous espérons néanmoins que les promesses faites seront tenues et qu'on ne se servira pas de cette perception prolongée d'un nouvel impôt de guerre pour introduire toute une bureaucratie fiscale de la Confédération. Au moment où les pays les plus centralisés reviennent au fédéralisme, est-ce que notre vieil Etat fédératif irait vers une centralisation qui dérouperait ses mœurs, ses traditions, son histoire et ses intérêts vitaux ? Un parti s'est donné pour programme de supprimer la souveraineté cantonale en matière économique. Il sait ce qu'il fait. Dès que les cantons seront privés de leur indépendance économique, c'en sera fait aussi de leur indépendance politique.

Le débat de la matinée s'est terminé sur ce discours.

Lord Halifax publie une protestation très vive contre la demande de l'extradition par la Hollande de l'ex-empereur Guillaume II et de sa remise devant un tribunal.

La solvabilité de l'Allemagne

Londres, 12 décembre.

(Reuter.) — Au cours d'un discours à Bristol, M. Lloyd-George a fait savoir que la commission interalliée chargée de faire une enquête sur l'étendue de la solvabilité de l'Allemagne en ce qui concerne le paiement des frais de guerre ne s'était pas encore réunie, mais que la commission de l'empire britannique a remis hier son rapport. Cette dernière commission croit qu'il est possible d'obtenir de l'Allemagne la totalité des frais de guerre sans avoir à entretenir pendant longtemps une armée d'occupation en Allemagne, ni accepter d'importantes consignations de marchandises allemandes.

Le débat de la matinée s'est terminé sur ce discours.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Le débat sur la solvabilité de l'Allemagne a été centralisé au niveau des deux commissions.

Monsieur et Madame P. Auderset-Bertschy, à Fribourg; M. et Mme Bertschy-Gumy et leurs enfants, à Ottisberg; M. et Mme Chavallaz-Bertschy et leurs enfants, à Biagnis; M. et Mme Gasser-Bertschy et leur enfant, à Russy; M. et Mme Bertschy-Rohrbasser, à Russy, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame veuve Anna-Maria Bertschy née Jungo.

leur chère mère, grande-mère, belle-mère, tante, décédée à l'âge de 72 ans, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu samedi, 14 décembre, à 8 h. ½, à l'église du Collège.

Départ de la maison mortuaire : 8 h. ½, Beauregard, 8.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame veuve Geneviève Schueeler, à La Corbaz, et ses enfants, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de leur chère fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine.

Révérante Sœur Laure SCHUELER, décédée à Riaz, le 12 décembre, à l'âge de 24 ans, munie des secours de la religion.

L'enterrement a eu lieu à Riaz, le 13 décembre, à 9 h. ½ du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Les officiers, sous-officiers et soldats de la 11^e Compagnie du Bataillon 16 ont le pénible devoir de faire part du décès de leur regretté camarade.

Simon ANGELOZ, fusilier Cpt. 11/16, de Corminboeuf

survenu à la frontière, au service du pays.

Le commandant Cpt. fus. 3/16.

Les familles Pittet, à Corpataux et Magnevens, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au deuil cruel qui vient de les frapper.

Monsieur Edouard Mons, M. et Mme Hogg-Mons et leurs fils, Mme Caroline Mons, touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper, expriment à tous, ainsi qu'à la société de chant de la ville de Fribourg, l'expression de leur profonde reconnaissance.

Vente de bois de feu

L'Etat de Fribourg exposera aux enchères publiques dans la forêt cantonale de Belfaqa, le jeudi 19 décembre, les lots de bois ci-après : 50 moulins hêtre et sapin; 1000 fagots; 7 tas de dé; 15 tas d'éclairs.

Rendez-vous des miseurs à 9 h. à la cabane.

Mardi le 17 décembre, dans la forêt cantonale des Bois-d'Ormonts, près d'Ecuvillens : 20 moulins de bois sec; 20 moulins de quartiers et rondins; 20 tas de dé; 25 tas de laites et de dé; 500 pincées d'herbes. Rendez-vous des miseurs à l'apicelle pénitentiaire à l'entrée du bois. Pour voir les bois, s'adresser à l'apicelle Chavallaz, syndic à Ecuvillens.

L'inspecteur des Forêts du 1^{er} Arrond., J. Darbelley.

CAFÉ A VENDRE

Samedi 14 décembre prochain, dès 2 h de l'après-midi, la houle de M. Pierre Henrionnet en vente, par voie d'enchères publique, les immeubles désignés aux art. 338, 336, 337 et 338 du règlement foncier de Fribourg, comprenant maison N° 223, rue de la Préfecture.

Café de la Croix fédérale

l'un des meilleurs cafés de la ville, ayant forte clientèle, caves, cour, ateliers et jardin.

Les immeubles seront mis en vente en bloc.

La vente aura lieu dans la grande salle de l'Hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg.

Les conditions seront dues avant les enchères et peuvent être communiquées avec l'irradi de l'apicelle foncière, dès ce jour, en l'étude du notaire soussigné.

Par commission : P. Blaue, notaire.

FABRIQUE DE PLAQUES-ADRESSE

métalliques, orfèvrerie chimique, creux et reliefs
Tous genres et grandeurs
pour tous apprêts et machines

DAUBENHEIMER & MEYER, ZURICH

Maison suisse, fondée en 1894

Bur. LAUSANNE : ED. DENIER, Case 7190

Rue des Ducs et rebondillons sur demande

Louis BOURGOIS, Rept., Fribourg

Nous avons l'avantage d'informer nos amis et connaissances de la ville de Fribourg et de la campagne que nous avons installé au

1^{er} étage de notre boulangerie,

rue de la Préfecture, 195, à Fribourg

un café-beignets

Nous pouvons servir, spécialement les 2 médias et jours de foire, toutes commandes chaudes et autres de boulangerie.

Se recommande,

P 7247 F. 6741

Famille Anten.

Pour les fêtes

GRAND ET BEAU CHOIX

de

Meubles fantaisie

POUR CADEAUX

à des prix avantageux

PRÉRIE DE VOIR LES VITRINES

Toujours un grand choix de salles à manger et chambres à coucher, prétes à livrer.

Se recommande,

6934

Paul LEIBZIG

Téléphone 5.58 Bd. de Pérolles, 4

Transports funèbres
à destination de toute part

A. MURITH

Genève-Fribourg

Rue de l'Université - Tel. 3.69

Couronnes mortuaires

et fleurs

Rue de Lausanne, 45 - Tel. 1.45

Avant de faire votre commande,
et dans votre intérêt
de demander
notre catalogue.
À qualité égale, toujours meilleur marché

Chaussures Modernes S. A.

J. Marty, gérant

Fribourg

<p